

# Les Paniers de REGAIN de l'Estérel

Formulaire d'engagement « légumes »



## Engagements :

Le Producteur, Ilie Chelba, agriculteur biologique, ferme EuseBIO, D7 Quartier des Vernèdes, 83520 Roquebrune sur Argens (téléphone : 06 77 34 09 26) s'engage à :

- Distribuer selon la période et le lieu définis ci-dessous, ses récoltes de légumes de saison fraîchement cueillis que l'adhérent récupère sous forme de panier (2 formats : « panier moyen » ou « grand panier »).
- Rencontrer régulièrement les « consomm'acteurs » pour répondre à leurs questions et leur faire part de l'actualité de la ferme EuseBIO.

L'Adhérent (« consomm'acteur ») s'engage à :

- Prendre sa commande les jours de distribution et dans le créneau horaire prévu (ci-après) ou la faire récupérer par une personne de son choix, à ramener la cagette vide (« panier ») ou transvaser sur place les légumes dans son cabas et, à participer régulièrement aux distributions de la période.
- Cotiser annuellement à l'Association Regain de l'Estérel (cotisation à joindre à la fiche d'adhésion complétée, par chèque distinct) et respecter le règlement intérieur au dos de ce formulaire.

## Période, nombre de paniers, heure et lieu de distribution :

Tous les **jeudis**, du **13 JANVIER 2022** au **28 AVRIL 2022** soit un total de 16 semaines.

Pour offrir une flexibilité à l'Adhérent, son engagement portera, soit sur 16 semaines, soit sur 14 semaines, pour 1 panier par semaine d'un même format. Pour le choix « 14 semaines », l'Adhérent doit impérativement compléter ce formulaire en choisissant les 2 semaines où il ne prendra pas de panier.

- Distribution de **18h00 à 19h00**, aux Adrets de l'Estérel, local sur le côté de l'église.

## Coordonnées de l'Adhérent : (écrire en majuscules SVP)

- Nom et Prénom : .....
- Quartier - Rue : .....
- Code postal et Ville : .....
- Téléphone : ..... E-Mail : .....

## Règlement :

- Le règlement se fera exclusivement par chèques à l'ordre du Producteur : "Ilie Chelba", datés au jour de leur signature et à remettre avec ce formulaire complété à l'Association. Les chèques de l'Adhérent seront remis par l'Association au Producteur en début de chaque mois pour encaissement.

- 2 semaines sans panier :  Oui ou  Non . Si oui préciser les 2 dates calendaires retenues par l'Adhérent :  
le jeudi ..... et le jeudi .....

- Montant pour la période considérée selon le format et le nombre de semaines retenu par l'Adhérent :

Pour les grands paniers « équivalent à 3 ou 4 personnes » :

**16 grands paniers à 23 Euros**, soit un montant total de 368 Euros avec **4 chèques de 92,00 € \***

**14 grands paniers à 23 Euros**, soit un montant total de 322 Euros avec **4 chèques de 80,50 € \***

Pour les paniers moyens « équivalent à 2 personnes » :

**16 moyens paniers à 16 Euros**, soit un montant total de 256 Euros avec **4 chèques de 64,00 € \***

**14 moyens paniers à 16 Euros**, soit un montant total de 224 Euros avec **4 chèques de 56,00 € \***

(O à cocher)

\* possibilité de faire 1 seul chèque du montant total, encaissé le premier mois.

**A noter :** Les intempéries, les maladies, les rongeurs font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. L'Adhérent est conscient et assume ce risque. En retournant ce formulaire complété l'Adhérent accepte les termes de ce formulaire et son règlement intérieur associé. En acceptant d'effectuer les distributions hebdomadaires, le Producteur accepte les termes de ce formulaire et son règlement intérieur associé.

Formulaire + chèques à retourner avant le VENDREDI 7 JANVIER 2022 à la Référente « contrats légumes » :

Christelle - Téléphone : 06 85 30 67 42 - e-mail : [christelleraoust@yahoo.fr](mailto:christelleraoust@yahoo.fr)

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte pour ne pas alourdir la gestion du référent bénévole.

# Règlement intérieur des Paniers de Regain de l'Estérel

---

## **Article 1 : Applicabilité**

Tous les adhérents (« consom'acteurs ») sont tenus de connaître et d'appliquer ce règlement intérieur qui établit les règles de fonctionnement des Paniers de l'Estérel en accord avec les statuts de l'association. Tout manquement à ce règlement entraîne l'exclusion de l'adhérent.

## **Article 2 : Cotisation**

Chaque adhérent doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 15 Euros payable (par chèque de préférence) au nom de l'association Regain de l'Estérel. Elle donne droit à la commande de produits agricoles locaux proposés par l'association et aux autres activités proposées par l'association. Cette somme n'est pas remboursable en cas de défection.

## **Article 3 : Organisation**

L'association invitera les adhérents à prendre part à toutes les réunions, notamment les assemblées générales. L'organisation est détaillée dans les statuts de l'association.

## **Article 4 : Modification du présent règlement**

Le règlement intérieur est un document vivant qui pourra être modifié, le cas échéant, sur décision du bureau de l'association.

## **Article 5 : Lien entre les adhérents consommateurs et les producteurs**

Un responsable gestionnaire par producteur est nommé pour assurer l'interface avec les adhérents. Son rôle est de collecter les contrats et les chèques associés, d'en vérifier la cohérence. Ce responsable prépare la feuille d'émergence et garantit le bon déroulement de la distribution sur le lieu désigné et dans la plage horaire définie. Il gère aussi les adhérents qui participent à la distribution des produits, si nécessaire.

## **Article 6 : Produits et distribution**

La périodicité de distribution des produits est variable suivant les producteurs. Les dates, heures et lieux de distribution sont mentionnés sur le contrat. Seuls les producteurs sont admis à stationner sur l'aire de distribution.

## **Article 7 : Participation au fonctionnement des distributions**

Chaque adhérent s'engage à participer au moins deux fois par an à la distribution des produits pendant le créneau de distribution : mise en place de l'étal, aide au remplissage des paniers, émergence. Pour ce faire, l'adhérent arrivera un quart d'heure avant le début de la distribution pour préparer la distribution et participera jusqu'à la clôture de la distribution.

## **Article 8 : Contrat**

Le contrat est signé entre le producteur et l'adhérent. Le paiement se fait par chèque à l'ordre du producteur. Tous les paiements sont faits par anticipation avec des règles définies dans le contrat.

L'adhérent s'engage :

- A venir (ou désigner un suppléant) récupérer les produits commandés aux dates définies. Toute commande non retirée dans le créneau de distribution prévu est perdue.
- A participer au bon fonctionnement de l'association (aide à la distribution, conseils, relations avec les producteurs, échanges d'idées, de recettes, etc...)
- A être solidaire du producteur en cas de force majeure (intempérie, parasites, etc...)

Le producteur s'engage :

- A livrer les commandes des adhérents conformément au contrat.
- A respecter le présent règlement intérieur.

## **Article 9 : Échange d'argent sur le lieu de distributions**

Il est strictement interdit d'échanger de l'argent avec les producteurs sur le lieu de distribution en dehors d'un éventuel solde de paiement dûment prévu au contrat.

## **Article 10 : Dommage**

Chaque adhérent engage sa responsabilité individuelle et devra prendre en charge la réparation des dommages causés sur le lieu de distribution.

## association « REGAIN de l'Estérel »

association loi 1901 enregistrée en Sous-Préfecture de Draguignan

« Jardiner et consommer différemment pour recréer du lien avec la nature et de la solidarité aux Adrets et dans le massif de l'Estérel. »



### Fiche d'adhésion familiale et annuelle « 2022 »

de Janvier à Décembre 2022

Nouvelle adhésion \*       Renouvellement d'adhésion \*

Nom - Prénom : ..... \* valable pour une famille

Adresse postale (Rue - Code Postal -Ville) et téléphone: .....

.....

E-mail : ..... pour recevoir des informations de l'association

Adhésion: 15 €uros ou  Adhésion de soutien > à 30 €uros et  Inscription Jardin Partagé: 15 €uros  
Paiement:  espèces     chèque (à l'ordre de REGAIN de l'Estérel)    Date: .....

Je souhaite contribuer à une activité de REGAIN de l'Estérel et / ou proposer une idée que je note ici:

.....

découper ici ✂️

### Reçu - adhésion familiale et annuelle « 2022 »

de Janvier à Décembre 2022

(à remplir par l'adhérent, et à garder pour mémoire)

#### « REGAIN de l'Estérel »

Association loi 1901 enregistrée en S/Préfecture de Draguignan - n°W831002018

« Jardiner et consommer différemment pour recréer du lien avec la nature et de la solidarité aux Adrets et dans le massif de l'Estérel. »

Nom - Prénom de l'adhérent-e : .....

Date de l'adhésion ou du renouvellement : .....

Référent du JARDIN PARTAGE DE REGAIN DE L'ESTEREL : Richard

Référent des PANIERS DE REGAIN DE L'ESTEREL : Christelle

adresse électronique : [regaindelesterel@gmail.com](mailto:regaindelesterel@gmail.com) (nouvelle adresse électronique)

adresse postale : Hôtel de Ville - Le Planestel - 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

© REGAIN DE L'ESTEREL :]

- a signé la CHARTRE INTERNATIONALE pour la TERRE ET L'HUMANISME du MOUVEMENT COLIBRIS
- soutient l'association KOKOPELLI pour la libération des semences et de l'humus !
- soutient le collectif "LE VAR DIT NON AU GAZ DE SCHISTE - LE VAR DIT OUI A LA TRANSITION ENERGETIQUE"

[www.regaindelesterel.canalblog.com](http://www.regaindelesterel.canalblog.com)

Retrouvez nous aussi sur



mai : Décembre 2021



L'adhérent à l'association REGAIN de l'Estérel autorise cette association à reproduire sur tout support et à diffuser sans contrepartie financière, toute photographie, film et enregistrement le représentant (lui et sa famille), prises/réalisées dans le cadre des activités de cette association. L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de l'association REGAIN de l'Estérel, sur support papier ou dématérialisé. Elle pourra faire tout usage des œuvres à l'exclusion d'un usage publicitaire. La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de